



RÈGLEMENT

TRIATHLON DES VANNADES

Plan d'eau des Vannades

04100 Manosque

Dimanche 23 juin 2024

Une organisation du Triathlon Manosque



Règlement

Triathlon des Vannades 2024

PREAMBULE

Le Triathlon des Vannades, organisation du Triathlon Manosque, a lieu au Plan d'eau des Vannades sur la commune de Manosque (04).

Les épreuves organisées sont inscrites au calendrier officiel et sont soumises au règlement de la FFTRI <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Epreuves organisées :

Un triathlon format S, course individuelle ouverte à partir de la catégorie Cadet ou en relais de type B à partir de la catégorie Minime.

Distance : 750 m natation, 20 km cyclisme (100m D+), 5 km course à pied

Nombre de participants individuels limité à 250

Le triathlon format S individuel est support de la Coupe de France des Métiers Vétérinaires et le format S en relais est support du Trophée des Cliniques.

La Coupe de France des Métiers Vétérinaires est ouverte aux vétérinaires en exercice, retraités ou étudiants des écoles vétérinaires, aux personnels des cliniques et aux personnels des laboratoires, fournisseurs....

Le Trophée des Cliniques est ouvert aux vétérinaires en exercice, aux étudiants vétérinaires et aux personnels des cliniques.

Course Jeunes (+/- 10%), parcours sans dénivelé :

6-9 ans : 50m natation, 1000m VTT, 500 m course à pied

8-11 ans : 100m natation, 2000m VTT, 1000m course à pied

10-13 ans : 200m natation, 4000m VTT, 1500m course à pied

Nombre de participants par course Jeunes limité à 30

Il est de la responsabilité du triathlète de prendre connaissance du règlement complet de la course et du programme.

En s'inscrivant et prenant part aux épreuves du Triathlon des Vannades, chaque triathlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

Les inscriptions se font uniquement sur le site Eventicom <https://eventicom.fr/>

Aucune inscription sur place

La date limite d'inscription est fixée au plus tard au 20 juin 2024.

Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas complète. Aucun remboursement ne sera possible, pour quelque motif que ce soit. En cas de désistement les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

L'organisation fournit des bonnets de bain pour la partie natation.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course organisé à proximité du parc à vélo ou de la zone de départ natation.

L'utilisation de la ceinture porte-dossard est obligatoire (fourniture d'un seul dossard).

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES

Pour accéder aux épreuves, le concurrent doit :

- Disposer d'une licence et/ou un pass compétition (cf tableau ci-dessous) ;
- Pouvoir justifier de son identité lors du retrait du dossard ;
- Disposer d'une autorisation parentale s'il est mineur (sauf licencié Fédération Française de Triathlon).

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass Compétition
Fédération Française de Triathlon licence "compétition"	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
Fédération Française de Triathlon licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française de Natation ou FF Handisport Natation	Manifestations compétition, uniquement partie natation	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française de Cyclisme ou FF Handisport Cyclisme	Manifestations compétition, uniquement partie cyclisme	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française d'Athlétisme ou FF Handisport Athlétisme	Manifestations compétition, uniquement partie course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition, partie natation et course à pied	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération Française du Sport Universitaire (1)	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire (1)
Union Nationale du Sport Scolaire	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération Française du Sport en Entreprise	Uniquement épreuves "Jeunes" et/ou Distance XS	"Formulaire Info Santé"	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon (2) (3)	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Fédération Tahitienne de Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire (4)
Aucune licence ci-dessus listée	Manifestations compétition et épreuves transfrontalières	Mineur : questionnaire santé (5) Majeur : "Formulaire Info Santé"	Obligatoire

- (1) Sauf les compétitions de Triathlon et Duathlon « Distance S » et « Distance M », agréées par la Fédération Française du Sport Universitaire et la Fédération Française de Triathlon. (Sélectifs et Finale de Championnat de France).
- (2) Hors épreuves internationales au titre de la Fédération Française de Triathlon,
- (3) Hors épreuves strictement réservées aux licenciés titulaires d'une licence de la Fédération Française de Triathlon.
- (4) La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. (<https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/>)
- (5) L'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

A défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

AIRE DE TRANSITION



Le dossard remis par l'organisation ne doit être ni coupé, ni plié, ni caché, fixé en trois points minimum sur la ceinture porte-dossard qui doit être placée au plus bas au niveau de la taille,

Un autocollant devra être collé sur la tige de selle du vélo et sur l'avant du casque.

Le numéro de dossard est reporté sur l'avant-bras gauche du concurrent ou toute autre partie visible du corps en cas d'impossibilité.

Avant la course, les concurrents font valider leur matériel par les arbitres pour accéder à l'Aire de Transition.

Tous les membres d'un même relais doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition.

L'emplacement de chaque concurrent est matérialisé et correspond au numéro du dossard remis. Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course.

Le matériel non nécessaire devra être déposé dans une zone dédiée (parc à sacs) après avoir collé une étiquette prévue à cet effet sur le sac.

Le concurrent ne peut utiliser que son emplacement désigné.

Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit. Toutefois, la serviette de bain posée au sol est autorisée.

Les changements de tenue doivent impérativement s'effectuer dans l'aire de transition.



Pour la transition natation-cyclisme ou natation-course à pied, la combinaison peut être ôtée dès la sortie de l'eau. La combinaison doit néanmoins être rapportée à l'emplacement par l'athlète dans l'aire de transition.

Le transport de la combinaison natation est effectué par l'athlète qui doit la déposer à son emplacement.

Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

Les déplacements avec le vélo s'effectuent à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire fixée et ajustée. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle.

Entrée dans l'aire de transition : l'athlète devra avoir posé au moins un pied avec appui au sol avant la ligne délimitant l'entrée dans cette zone.

Sortie de l'aire de transition : l'athlète devra avoir posé au moins un pied avec appui au sol après la ligne délimitant la sortie de cette zone.

Les concurrents positionneront leur vélo et leur matériel de façon à ne pas gêner d'autres concurrents. Ils ne doivent pas déplacer le matériel d'un autre athlète.

En entrant dans le parc à vélos, les concurrents doivent ranger eux-mêmes leur vélo sur le rack (roue arrière dans le rack) correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

Seuls les concurrents inscrits sur l'épreuve en cours ou les titulaires d'une accréditation délivrée par l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'aire de transition. Toute personne non accréditée qui pénètre dans l'aire de transition expose le concurrent qu'il supporte à des sanctions.

Une fois entrés dans l'aire de transition, les vélos ne peuvent plus être ressortis et le matériel validé ne peut plus être modifié avant le départ de l'épreuve sans l'autorisation d'un arbitre.

Pour les courses Jeunes

L'entrée du matériel dans l'aire de transition est commune aux trois courses.

La sortie du matériel de l'aire de transition se fera pour les trois courses après l'arrivée du dernier concurrent de la dernière course.

NATATION

Le port du bonnet de bain est obligatoire, il est fourni par l'organisation.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C

	Jeunes	Distances XS à XXL
Annulation natation	<16°C	<12°C
Combinaison obligatoire		<16°C
Combinaison interdite	>24,5°C	>24,5°C

Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter de dossard pendant l'épreuve natation.

Si la natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques ou d'eau de baignade non conforme par exemple, l'épreuve serait remplacée par un duathlon.

Pour les courses Jeune

Départ anticipé de 1 minute pour la catégorie mini-poussin.

CYCLISME

Il est de la responsabilité de l'athlète d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe et de respecter les obligations ci-dessous :

- Utiliser un cycle uniquement mu par sa force musculaire ;
- Utiliser un cycle à 2 roues (vélo couché interdit) ;
- Porter un casque de cyclisme rigide, jugulaire fixée et ajustée, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français ;
- Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...);
- Positionner les ajouts aux guidons ainsi que les poignées de freins afin de limiter les risques de blessure en cas de chute ou collision (pour les cintres droits (type VTT, VTC...). Les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés ;
- Avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo (hors pignon fixe et système de rétropédalage) ;
- L'utilisation des tandems est interdite, sauf pour les déficients visuels et leurs guides.

Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite.

Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après les zones de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner.

Sur le format S, le circuit n'est pas fermé à la circulation.

Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route.

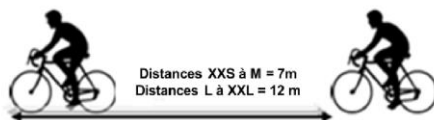
Interdiction de doubler un autre concurrent dans tous les croisements et passages de pont.

Il n'y a pas de ravitaillement sur la partie cyclisme, la possession d'un bidon personnel est obligatoire.

L'aspiration-abri est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (épreuve sans drafting).

Sur une épreuve format S, la distance entre deux concurrents est de 7 m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit, de 15 m entre la roue avant d'une moto et la roue avant du vélo du concurrent et de 35 m entre l'avant de la voiture et la roue avant du vélo du concurrent. Un concurrent dispose de 25s pour effectuer son dépassement.

Distance entre vélos :



Distance entre moto et vélo :



• Distance entre véhicule et vélo :





Le non-respect de la règle Aspiration-Abri entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « zone de pénalité » située sur le parcours vélo avant l'accès des concurrents à leur emplacement. L'athlète pénalisé entre dans la zone de pénalité, descend du vélo et informe l'arbitre de son numéro de dossard ainsi que du nombre de pénalités à effectuer. Si l'athlète quitte la zone, l'arbitre lui demandera de revenir et le décompte sera suspendu. En cas d'une utilisation des toilettes le temps de la pénalité sera suspendu jusqu'au retour dans la zone de pénalité.

Dans la zone de pénalité, l'athlète ne peut consommer que la nourriture et/ou le liquide qui se trouvent sur leur vélo ou leur personne.

Il est interdit de modifier l'équipement ou d'effectuer tout type de maintenance du vélo lors du temps de pénalité.

Zone de pénalité		
Carton bleu	Distances XXS à S -> 1 min Distance M -> 2 min Distances L, XL, XXL -> 5 min	La sanction doit être gérée par l'athlète avant de déposer son vélo.

Pour l'épreuve S, le temps limite des parties natation et vélo est fixé à 1h30.

Pour les courses Jeunes

Le parcours vélo s'effectue dans le périmètre du parc des Vannades, sans dénivelé particulier.

Les prolongateurs vélo ou ajouts aux guidons sont interdits.

L'utilisation d'un VTT est indispensable.

Ravitaillement unique à l'arrivée.

COURSE À PIED

Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

Pour l'épreuve S, le parcours comprend 1 unique boucle, sans dénivelé.

Un ravitaillement liquide est prévu en milieu de parcours.

Pour les courses Jeunes, aucun dénivelé, le ravitaillement se trouvera uniquement à l'arrivée de la course.

REGLES PARTICIPATION EPREUVE S EN RELAIS

L'épreuve S du Triathlon des Vannades est ouverte aux équipes « relais ».

Le relais type B (chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais) est composé au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

L'équipe peut être féminine, masculine ou mixte.

Pour le format S, l'accès est autorisé par l'organisateur à partir de la catégorie minime mais celui-ci ne pouvant réaliser qu'une seule discipline, l'équipe devra être composée de 3 relayeurs.

Dans le cas d'une équipe relais composée de 2 relayeurs dont 1 relayeur minime, seul l'athlète de catégorie supérieure pourra doubler la discipline.



Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

Tous les membres d'un même relais doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition.

La zone de passage de relais toutes disciplines est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe.

Dans la zone de passage de relais, a minima un contact physique entre relayeurs doit être exécuté. Le passage de relais est réalisé par la transmission de la puce au concurrent prenant le relais.

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée à l'aide d'une puce.

La puce fournie doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la course.

La perte de la puce sera facturée 60€.

ANNULATION

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

En cas d'empêchement pour cas de force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

En cas d'annulation pour cause de crise sanitaire, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursé.

Pour toute annulation à la demande du concurrent (pour raison médicale uniquement) et après réception du certificat médical, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- 50 % du coût de l'inscription remboursé sur le S (frais réglés à Eventicom non remboursés)
- Au-delà du 10 juin 2024, aucun remboursement ne pourra être effectué.

RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent participe à la compétition sous sa propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs.



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Utilisation du droit à l'image : par sa participation au Triathlon des Vannades, chaque concurrent autorise expressément l'association Triathlon Manosque à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.

Un photographe sera présent toute la journée. Les photos seront par la suite accessibles gratuitement sur notre site internet : www.triathlon-manosque.com

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

ARBITRAGE ET GESTION DES CARTONS

Les arbitres peuvent donner des cartons rouges, jaunes ou bleus (liste non exhaustives).

- **Carton jaune « stop & Go »**
 - Mauvais placement sur la ligne de départ
 - Circulation sur son vélo dans l'aire de transition
 - Jugulaire non attachée dans l'aire de transition
 - Accompagnement par un tiers dans l'aire de transition
 - Vélo et/ou équipements mal rangés dans l'aire de transition
 - Si l'athlète urine depuis son vélo ou dans une zone de transition en dehors des toilettes
 - Si l'athlète empêche le dépassement
 - Gêne fortuite d'un concurrent
 - Mauvaise circulation à vélo en ne roulant pas à droite
 - Passage de la ligne sur son vélo à l'entrée de la transition Vélo/Course à pied
 - Sortie pédestre de l'aire de transition avec le casque sur la tête
 - Accompagnement par un tiers (moto, VTT, à pied)
 - Parcours coupé avec possibilité de remise en conformité
 - Jet de déchet en dehors des zones prévues avec possibilité de ramasser (remise en conformité)
 - Courir torse nu
 - Dossard mal positionné
 - Matériel ou équipement non-conforme
 - Tenue non-conforme : tri fonction ouverte en dessous du sternum à moins de 200m de l'arrivée, bretelles baissées, torse nu...
 - Mise en place d'un marquage distinctif
 - Utilisation d'un MP3, radio, téléphone
- **Carton bleu uniquement sur la partie cycliste**
 - Pénalité : arrêt de 1 minute dans la zone de pénalité » pour le format S.
 - Drafting, Faute d'Aspiration-Abri
- **Carton rouge Disqualification immédiate**
 - Comportement grossier et/ou antisportif
 - Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, organisateurs...
 - Refus ou impossibilité de se mettre en conformité
 - Nudité
 - Dossard coupé sans possibilité d'en changer
 - Parcours coupé sans possibilité de remise en conformité
 - Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course



- Non-respect du code de la route (en particulier couper un virage)
 - Transgressions évidentes
 - Ravitaillement hors zones prévues
 - Jet de déchets et/ou abandon de matériels hors zone de propreté sans possibilité de remise en conformité
 - Perte ou absence de dossard à l'arrivée
- **Carton rouge Mise Hors Course**
 - Temps limite
 - **Disqualification automatique sans présentation d'un carton rouge**
 - 2 cartons bleus (sur la distance S)
 - Pénalité non effectuée
 - Non-respect du nombre de tours

Aucune protestation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre.

ATTENTION : Les arbitres de courses sont habilités à punir une irrégularité à tout moment.

Les décisions des arbitres sont sans appel, aucune protestation ne sera recevable.

PROTOCOLES & RÉCOMPENSES

Les récompenses sont non cumulables.

Attention, ce point est susceptible de changer selon le choix des organisateurs.

La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.

Epreuve Format S :

Individuel

- 3 premières Femmes au scratch
- 3 premiers Hommes au scratch
- 3 premières Femmes de chaque catégorie (Cadet, Junior, Senior, master)
- 3 premiers Hommes de chaque catégorie (Cadet, Junior, Senior, master)
- 1^{er} non-licencié Homme
- 1^{er} non-licenciée Femme

Relais

- 1^{er} relais féminin
- 1^{er} relais masculin
- 1^{er} relais mixte

Epreuves Jeunes :

6-9ans : 3 premiers garçons + 3 premières filles + 1^{er} non licencié

8-11 ans : 3 premiers garçons + 3 premières filles + 1^{er} non licencié

10-13ans : 3 premiers garçons + 3 premières filles + 1^{er} non licencié



Classement spécifique Coupe de France des Métiers Vétérinaires

- 3 premières Femmes au classement spécifique
- 3 premiers Hommes au classement spécifique

Classement spécifique Trophée des Cliniques

- 1^{er} relais féminin au classement spécifique
- 1^{er} relais masculin au classement spécifique
- 1^{er} relais mixte au classement spécifique

Les participants à la Coupe de France des Métiers Vétérinaires et au Trophée des Cliniques seront intégrés au classement général, sans cumul de récompense.